



Les parcours Langues dans le réseau AEFE

aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

SOMMAIRE

• Édito	4
• Les axes de la politique des langues	5
• Le français	6
• La langue du pays hôte.....	7
• L'éducation plurilingue.....	8
• Le parcours en maternelle.....	10
• Le parcours en élémentaire.....	11
• Le parcours au collège.....	12
• Le parcours au lycée.....	13



©AEFE

L'enseignement français à l'étranger repose sur une éducation plurilingue et pluriculturelle. De la maternelle à la terminale les élèves apprennent et côtoient des langues et des cultures multiples. Chaque élève, selon l'offre proposée, a l'opportunité de choisir un parcours linguistique le plus adapté à son projet personnel. L'établissement scolaire est le lieu privilégié qui permet à la fois d'enrichir et de valoriser la connaissance de ces langues et de ces cultures.

L'offre linguistique des établissements d'enseignement français à l'étranger est ainsi devenue un élément majeur de leur attractivité et de leur développement. Elle répond au projet de mobilité des élèves et des familles par un enseignement de qualité qui prend en compte les évolutions de notre société.

Le réseau scolaire français à l'étranger joue un rôle primordial dans la politique de rayonnement linguistique et culturel de notre pays comme dans la diffusion de son savoir-faire éducatif. Cette stratégie de coopération s'appuie sur des valeurs de solidarité, de réciprocité et de partage pour le développement de la diversité linguistique et culturelle dans le monde.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C', a smaller 'B', and a long horizontal stroke with a small upward flick at the end.

Christophe BOUCHARD,
Directeur de l'AEFE

LES AXES DE LA POLITIQUE DES LANGUES

Les établissements français à l'étranger offrent une opportunité toute particulière de développer un dialogue interculturel et d'apprendre de nombreuses langues vivantes.

Tous les élèves du réseau ont la possibilité d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française et de celle du pays hôte, et de s'enrichir par le dialogue de deux cultures, cela pendant toute leur scolarité, de la maternelle au lycée.

Ils ont aussi la possibilité d'enrichir cette ouverture linguistique et culturelle en apprenant au minimum trois langues supplémentaires durant leur scolarité :

- en classe de CP, ils commencent la pratique d'une langue vivante différente de celle du pays hôte ;
- en sixième ou cinquième, ils découvrent une nouvelle langue ;
- en classe de seconde, ils ont la possibilité d'en apprendre une troisième.

D'autres parcours peuvent encore renforcer cette ouverture aux langues :

- la mise en place d'un enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère [EMILE] en primaire, et d'une discipline non linguistique enseignée en langue étrangère [DNL] dans le secondaire ;
- des dispositifs comme les sections binationales, les sections européennes, les sections internationales. Pour ces dernières, priorité est donnée à une ouverture dès le primaire, avec une entrée préparée en maternelle, dans le cadre d'un parcours linguistique et culturel cohérent jusqu'à la terminale.

Ces parcours linguistiques doivent permettre à nos élèves de développer jusqu'à un niveau d'excellence des compétences linguistiques et langagières, et ainsi, par-delà leur réussite au baccalauréat, de poursuivre dans des conditions optimales des formations dans le supérieur.

70

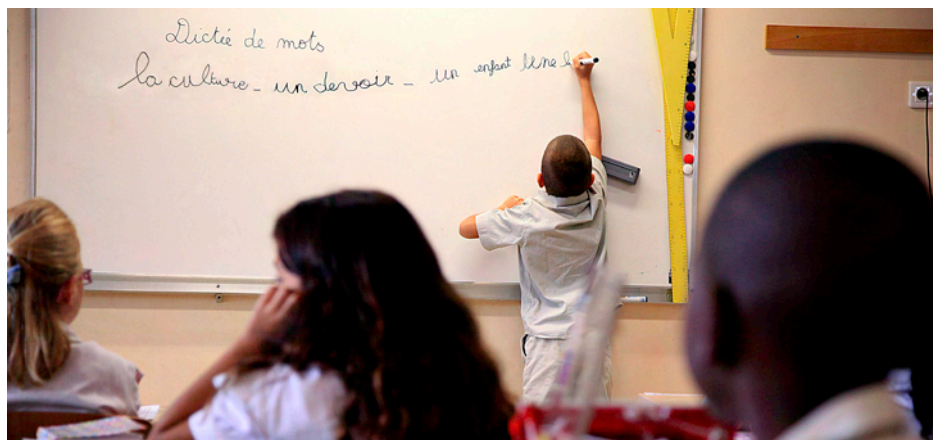
langues enseignées

138

sections internationales

LES AXES DE LA POLITIQUE DES LANGUES

LE FRANÇAIS



La langue française occupe une place prépondérante dans les établissements du réseau homologué à plus d'un titre : elle est la langue de communication au sein des établissements ; outre le cours de français, elle est le support des enseignements dans de nombreuses disciplines autres que linguistiques, et à ce titre, elle est la langue de nombreuses épreuves d'examens auxquelles préparent nos établissements. Enfin, elle est le tissu sur lequel s'imprime toute une vision du rapport à l'homme et au monde.

Dans la plupart des cas, le français ne peut prétendre au statut de langue maternelle mais, à l'inverse, la langue française ne saurait se cantonner au statut d'une langue de scolarisation, au risque d'en limiter l'impact.

C'est pourquoi les élèves doivent développer tout au long de leur scolarité un rapport privilégié à la langue qui passe par :

- une exposition la plus large possible à la langue, notamment dans les projets éducatifs, dans les activités périscolaires et péri-éducatives (théâtre, chorale, sport...) ;
- un apprentissage de la langue qui conjugue le sensible et l'intelligible, le corps et l'esprit, l'expérimental et le créatif ;
- une approche par compétences qui met les élèves au cœur des apprentissages, qui développe des situations de lecture, d'expression écrite et orale.

LES AXES DE LA POLITIQUE DES LANGUES

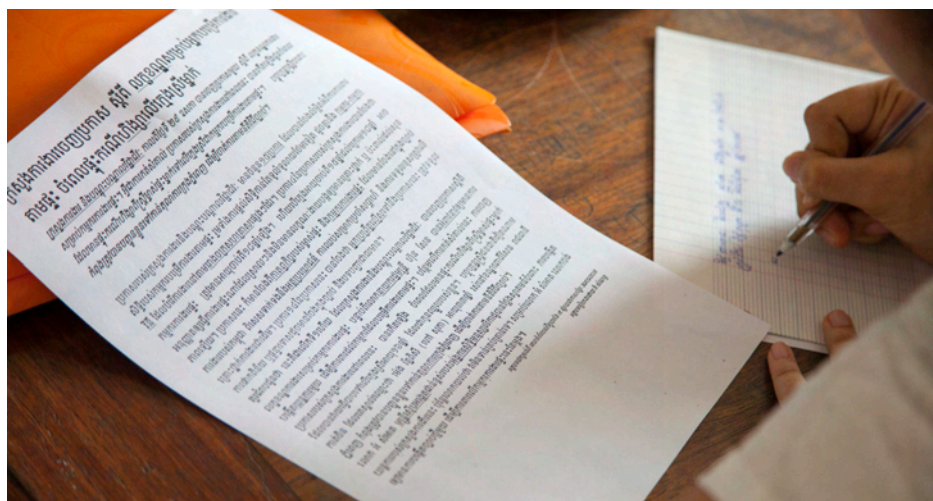
LA LANGUE DU PAYS HÔTE

Pour favoriser le développement de la coopération bilatérale, la place réservée dans chaque établissement homologué, parallèlement au français, à la langue, à la culture, à l'histoire du pays hôte est la clé de la réussite de cette relation éducative.

Les élèves sont au contact des cultures du pays où ils résident et sont scolarisés.

Plus de 70 langues sont à ce jour enseignées dans le réseau. Un grand nombre de ces langues peuvent être présentées au baccalauréat.

Toute langue présente dans l'environnement proche d'un établissement français à l'étranger a vocation à enrichir le parcours en langues de l'élève, en lien avec le projet d'orientation, et dans le cadre de l'enseignement interculturel. Au-delà d'un bilinguisme effectif et indispensable, la logique est celle d'un plurilinguisme audacieux et maîtrisé, destiné à construire, chez les élèves du réseau, une compétence en langues et une compétence d'interculturalité, marque d'un projet éducatif de qualité.



LES AXES DE LA POLITIQUE DES LANGUES

L'ÉDUCATION PLURILINGUE

Dans le cadre de l'éducation plurilingue et pluriculturelle, les établissements sont invités à valoriser les parcours des élèves dans la langue du pays hôte et dans d'autres langues.

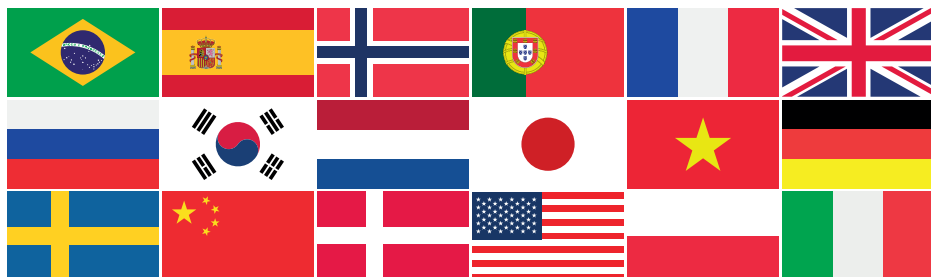
Dans la langue du pays hôte

Selon la langue, les exigences locales, tout élève doit pouvoir arguer d'une connaissance de la langue et de la culture dans lesquelles il a évolué. On privilégiera l'ouverture de sections internationales dans la langue du pays hôte, de sections binationales, de section européennes ou de langues orientales si cela est possible.

Dans d'autres langues

- 17 langues et cultures peuvent faire l'objet d'un parcours en section internationale (section allemande, américaine, arabe, brésilienne, britannique, chinoise, coréenne, danoise, espagnole, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, polonaise, portugaise, russe et suédoise) ;
- 3 langues en section binationale (allemand, espagnol, italien) ;
- 6 langues en section européenne (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, russe) et 4 langues en section de langues orientales (arabe, chinois, japonais, vietnamien).

Il est recommandé d'offrir un parcours complet dans les établissements afin de valoriser l'excellence linguistique au-delà de l'obtention d'un diplôme.



LES AXES DE LA POLITIQUE DES LANGUES

L'ÉDUCATION PLURILINGUE

Les parcours **PARLE** (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) conçus par l'AEFE ont pour objectif de conforter qualitativement la formation linguistique des élèves, de renforcer la maîtrise d'une langue vivante étrangère autre que la langue du pays hôte. Ils peuvent être proposés en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien. Un passage vers une section internationale existante, une section binationale ou **SELO** (section européenne ou de langue orientale) est possible dans la classe de seconde.

Il s'agit de proposer aux élèves, en complément des horaires réglementaires de langues vivantes, un enseignement disciplinaire dans cette même langue, selon le principe de l'**EMILE** (enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère) dans le premier degré ou d'une **DNL** (discipline non linguistique) dans le second degré. Ces séquences devront respecter les maxima horaires ci-dessous.

	Maximum horaire hebdomadaire Total par élève - hors heures de langue locale	Dont maximum horaire recommandé de langue vivante étrangère	Dont maximum horaire recommandé d'enseignement dans la langue vivante -EMILE ou DNL	Volumes horaires et taux maximaux d'exposition hebdomadaire à la langue étrangère majeure
Cycle 2	24h	2h	3h	20%
Cycle 3	24h	3h	3h	25%
Cycle 4	28h	3h	4h	25%

LE PARCOURS EN MATERNELLE

L'exposition aux langues est une caractéristique essentielle de la politique des langues de l'AEFE. La langue française, primordiale, langue principale d'enseignement dans nos établissements, est aussi celle dans laquelle s'inscrivent les valeurs et la culture de notre enseignement à l'étranger. Puis, la langue du pays hôte est propre à l'environnement proche de l'établissement et entendue fréquemment par les enfants hors la classe. Enfin, une autre langue « étrangère » est possible.

Ces parcours devront tenir compte avant tout du profil linguistique des élèves, du contexte du pays et d'éventuels accords bilatéraux. Il est recommandé de les concevoir dans une logique inter-degrés, de la petite section à la terminale, pour favoriser l'apprentissage à la diversité linguistique, caractéristique de tous les établissements de l'enseignement français à l'étranger.

Les fondements de ces parcours langues dès la maternelle peuvent s'articuler autour de trois axes :

- la maîtrise de la langue française, langue de communication et de partage au sein de l'établissement, langue d'enseignement ;
- une nécessaire (re)connaissance de la langue du pays hôte ;
- possibilité d'initiation à une troisième langue.



LE PARCOURS EN ÉLÉMENTAIRE



Au début du cycle 2 (CP), les enfants évoluent dans au moins deux langues, le français et la langue du pays hôte, et conformément aux programmes du **MEN** (ministère de l'Éducation nationale) français, ils peuvent en débiter une troisième.

Dans le réseau, cette langue supplémentaire peut-être également intégrée dans l'enseignement des matières **[EMILE]** pour renforcer l'exposition à la langue, dans le cadre, éventuellement, d'un parcours **PARLE** (5h par semaine par élève maximum, dont 2h de langue vivante principale et 3h d'**EMILE**).

À ce stade, les élèves peuvent aussi intégrer une section internationale niveau élémentaire qui dispense des enseignements de langue et en langue. Les enseignants en charge de la section internationale sont généralement locuteurs natifs afin d'assurer une dimension culturelle forte, à la fois dans la tradition pédagogique mais également dans les activités périscolaires proposées, fortement liées à la culture du pays.

LE PARCOURS AU COLLÈGE

À l'entrée en 6^e, l'élève peut choisir un des parcours suivants selon son projet personnel et familial et selon l'offre de l'établissement. Il peut :

- Poursuivre en section internationale. S'il a débuté le parcours au cycle 2, il pourra suivre un enseignement de la langue de la section auquel s'ajoute un enseignement en **DNL** (histoire-géographie ou mathématiques, selon la langue étudiée).
- Poursuivre un parcours **PARLE** commencé en cycle 2 ou 3.
- Choisir une autre langue à étudier qui s'ajoutera à la langue vivante étrangère commencée au cycle 2. Il pourra ainsi suivre un parcours bilangue (de 6h globalisées sur les deux langues par semaine en 6e, 5h30 en cycle 4).
- Poursuivre l'étude de la langue commencée au cycle 2, à raison de 4h par semaine. Il choisira une deuxième langue en 5e, à raison de 2h30 par semaine.

Enfin, il est possible de suivre un enseignement d'une discipline non linguistique dans les langues étudiées (hors Parcours **PARLE**). Toutes les disciplines sont concernées, mais l'horaire dédié en langue étrangère ne peut excéder 50 % de l'horaire statutaire.

À partir de la 5^e, ces parcours linguistiques peuvent s'enrichir d'un enseignement en langue et culture européenne (**ELCE**) : à raison de deux heures par semaine, c'est l'occasion d'approfondir la connaissance d'une langue européenne et préparer éventuellement l'entrée en section européenne au lycée pour obtenir un baccalauréat « mention européenne ».



LE PARCOURS AU LYCÉE

C'est aussi au lycée que les élèves peuvent commencer l'apprentissage d'une autre langue qui vient s'ajouter à celles qu'ils manipulent déjà.

À l'entrée en seconde, plusieurs offres sont possibles selon les établissements :

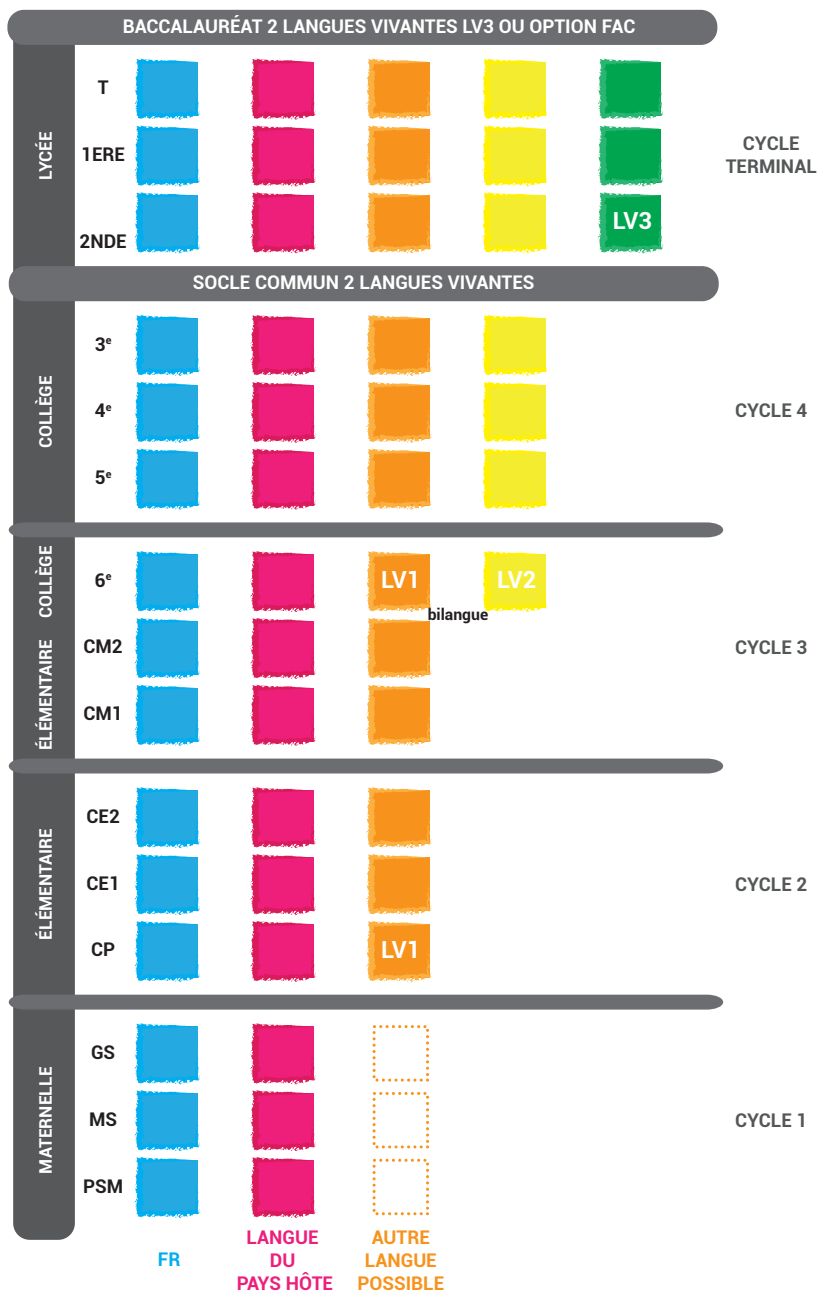
- **Sections internationales** : dans la poursuite du collège, elles mènent à l'OIB (option internationale du baccalauréat) en cycle terminal, avec des enseignements spécifiques en langue et littérature (4h hebdomadaires) et en DNL (discipline non linguistique) (2h hebdomadaires en histoire géographie ou 1h30 en mathématiques pour les SI chinois), qui font l'objet d'épreuves au baccalauréat. L'OIB jouit d'une reconnaissance qui va en s'accroissant, notamment auprès des universités étrangères.
- **Sections binationales** : ces sections consistent en un parcours de formation à double diplomation du baccalauréat français et du diplôme d'un des trois pays signataires de l'accord :
 - ABIBAC** : franco-allemand
 - BACHIBAC** : franco-espagnol
 - ESABAC** : franco-italien

Les enseignements spécifiques portent sur la langue et littérature (4h au moins) et l'histoire-géographie (4h au moins).



- **Sections européennes ou de langues orientales (SELO)** : ces sections aboutissent à l'obtention d'une mention européenne ou de langue orientale au baccalauréat. Les élèves bénéficient d'un enseignement en DNL dans une discipline qui fera l'objet d'un examen spécifique au baccalauréat. Elles peuvent être accessibles aux élèves ayant suivi le parcours **PARLE** au collège.

DE LA MATERNELLE AU BACCALAURÉAT : IDENTITÉ BICULTURELLE, 5 LANGUES



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

23, place de Catalogne
75 014 PARIS

1, allé Baco BP 21 509
44 015 NANTES

aefe.fr

